

[VAR](#)[Faits divers](#)[incendieVar](#)

## Radicalisme écolo, débroussaillage interdit... aux origines du gigantesque incendie dans le Var de l'été. Notre enquête

"Feu éteint". Il aura fallu dix jours de lutte infernale dans le massif des Maures pour mettre un terme à l'incendie qui a causé la mort de deux personnes, dévasté plus de 7.000 hectares de forêts et contraint à évacuer 10.000 personnes. La peur a ensuite laissé place à la colère. Certains, dont des habitants, et des agriculteurs, pointent du doigt la gestion de la réserve naturelle des Maures, sous la gestion du Département.

**Peggy Poletto**

Publié le 05/09/2021 à 18:00, mis à jour le 07/09/2021 à 15:28



La forêt des Maures ravagée par les flammes **Photo Luc Boutria**



En direct



Podcast



Journal



Compte

Se connecter

Maures et sa gestion qualifiée de "*radicalisme écolo*" par certains. Habitants dans l'impossibilité de débroussailler leurs terrains, éleveur interdit de pâturer, élus confrontés à une absence de concertation, entretien des lieux mis en cause...

**Créée le 23 juin 2009** par décret, la réserve est placée sous la gestion du Conseil départemental du Var. Elle s'étend sur plus de 5.200 hectares, dans le cœur du massif des Maures, sur **cinq communes** (Les Mayons, Vidauban, Le Luc, La Garde-Freinet, le Cannel-des-Maures). Première réserve du département du Var, elle recense plus de 500 espèces de plantes dont 39 protégées mais aussi l'emblématique Tortue d'Hermann, seule tortue terrestre française.

Des voix se sont pourtant élevées pour dénoncer une situation inextricable au sujet de ce sanctuaire naturel. Une sorte de Dallas rural où chacun défend son lopin de terre et ses intérêts propres. Sans consensus...

Au centre des critiques et désignée par ses détracteurs comme une zone où le débroussaillage est "*ultra-limité, voire interdit*", où le pastoralisme hivernal est quasi inexistant et où les pare-feux et les pistes DFCI "*ne sont plus une priorité*", la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, représente aujourd'hui 5.200 hectares au nord du massif des Maures. Elle s'étend sur cinq communes (La Garde-Freinet, Le Cannel-des-Maures, Le Luc-en-Provence, Les Mayons et Vidauban).



En direct



Podcast

Se connecter



Journal



Compte



La réserve naturelle de la plaine des Maures **Photo HDS.**




## "On m'a interdit de mettre mes brebis pour débroussailler"

Débroussailler, c'est protéger. " *C'est une arme passive qui ne permet pas de ralentir un tel feu mais qui permet de protéger une construction par exemple*", commente un sapeur-pompier...

# var-matin

La suite est réservée à nos abonnés

Profitez de notre offre spéciale été **2 mois pour 1€ seulement** pour avoir accès à :

-  l'intégralité de cet article
-  tous nos contenus premium
-  le journal numérique en multi-éditions

Pour accéder à la suite de cet article:

[Je regarde une publicité](#)

[J'essaie pour 1€](#)

[Je me connecte](#)



En direct



Podcast

Se connecter



Journal



Compte